

Service de l'Economie Agricole

Aurillac, le 18 juillet 2022

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0261

Demandeur : PETONNET Axel

Date d'enregistrement de la demande : 20/06/2022

Date limite de candidature : 19/09/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 19/10/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ALLEUZE	1,81	PRIEUR M-Helene	Section ZT 02
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	0,04	PARENT Alain	Section AH 105
ALLEUZE	1,50	LECOMTE Brigitte	Section ZT 26
ALLEUZE	4,69	VEZOLE J-Paul	Section AZ 23, Section ZT 19,45,46,
ALLEUZE	1,59	DUMAS Dolly	Section ZT 41, Section ZV 7
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	5,96	DUMAS Dolly	Section AE 83,109,110,127,129, Section AH 96, 103,107,108,114,
ALLEUZE	0,78	VEZOLE Georges	Section ZT 20
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	3,95	PARENT Christian	Section AH 97,106,126,
ALLEUZE	21,71	PARENT Christian	Section AZ 24, Section ZT 38,47, 57, Section ZV 04
ALLEUZE	35,37	Indivision GREZE	Section AZ 13, Section ZT 3,15,44,55

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière